



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19 avril 2018

La moitié des conducteurs arrêtés sur la bande d'arrêt d'urgence ne respectent pas les règles de sécurité

1 conducteur sur 10 s'y est arrêté pour des raisons injustifiées

Un automobiliste sur 3 a déjà dû s'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence le long de l'autoroute. Dans un cas sur 10, c'était pour des raisons injustifiées. Moins de la moitié des personnes arrêtées ont respecté les règles de sécurité, à savoir le placement du triangle de danger et le port d'un gilet fluo. Pourtant, 80% d'entre elles ne se sentaient pas en sécurité. Voilà ce qui ressort d'une nouvelle enquête menée par l'institut Vias auprès d'un échantillon représentatif de la population belge.

Durée de survie de 20 minutes ?

1 automobiliste belge sur 3 a déjà dû s'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence. 8 personnes sur 10 se sont alors senties en insécurité. Il s'agit d'un endroit particulièrement dangereux puisque voitures et poids lourds frôlent le véhicule qui s'y trouve à une vitesse élevée. En France, des chercheurs ont calculé que la durée de survie des piétons sur la bande d'arrêt d'urgence ne dépasse pas 15 à 20 minutes.

1 conducteur sur 10 s'arrête pour une raison injustifiée

Près de 7 personnes arrêtées sur la bande d'arrêt d'urgence sur 10 étaient en panne (69%). 1 sur 10 avait eu un accident (10%). Par contre, 1 personne sur 10 s'est arrêtée pour une raison totalement injustifiée : besoin sanitaire, réglage du système de navigation, appel téléphonique. C'est non seulement interdit mais aussi extrêmement dangereux. Un tel arrêt constitue d'ailleurs une infraction du 2^e degré, passible d'une amende de 116 euros.

Moins de la moitié suivent les règles de sécurité

Si vous êtes arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence, il est primordial de respecter les règles de sécurité au pied de la lettre. Pourtant, moins de la moitié des Belges adoptent la bonne attitude. Ainsi, seuls 49% utilisent le triangle de danger et 48% enfilent leur gilet fluo. Plus de la moitié d'entre eux (53%) sont par ailleurs restés sur la bande d'arrêt d'urgence au lieu de prendre place derrière la glissière de sécurité.

Des règles pas toujours bien connues

9 Belges sur 10 (92%) savent qu'ils peuvent s'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence en cas de panne. 62% savent qu'ils peuvent également le faire en cas d'accident. 63% pensent qu'ils sont autorisés à s'y arrêter si le conducteur ne se sent pas bien. Ce n'est en principe pas le cas, sauf en cas de force majeure.

Seules 4 personnes sur 10 savent à quelle distance placer le triangle de signalisation

41% seulement des personnes interrogées savent que le triangle de danger sur autoroute doit être posé à 100 m du véhicule, ce qui équivaut plus ou moins à la distance d'arrêt d'un véhicule qui circule à 120 km/h. 25% pensent qu'il faut l'installer à 50 m, 23% à 30 m. Mais à ces distances, le conducteur qui est sur la 1^{re} bande ne pourra pas anticiper le danger.

4 personnes 10 conservent leur gilet fluo dans le coffre

56% des Belges conservent leur gilet fluo où il faut, à savoir à portée de main dans la voiture. Près de 4 Belges sur 10 (38%) le rangent dans le coffre. Selon le code de la route, tout conducteur doit porter le gilet fluo avant de quitter la voiture, ce qui est impossible s'il se trouve dans le coffre. Seuls 25% des Belges connaissent cette règle. Près de trois quarts (73%) pensent que le conducteur et tous les passagers doivent porter un gilet fluo. Ce n'est pas interdit mais la loi stipule qu'il faut avoir un seul gilet fluo à bord de la voiture.

1 Belge sur 10 a déjà circulé sur la bande d'arrêt d'urgence

1 Belge sur 10 a déjà roulé sur bande d'arrêt d'urgence au cours des 5 dernières années. 40% l'ont emprunté pour prendre la sortie suivante et 10%... pour dépasser les files. C'est naturellement interdit par la loi.

10 conseils si vous êtes arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence

1. Garez votre voiture le plus près possible des glissières de sécurité ou dans un refuge.
2. Enclenchez vos feux de détresse si c'est encore possible.
3. Pensez toujours d'abord à votre sécurité et à celle de vos passagers.
4. Avant de sortir de la voiture, enfiler votre gilet fluo.
5. Faites sortir les passagers éventuels du côté droit et demandez-leur de se tenir assez loin derrière la glissière de sécurité.
6. Quand vous sortez, fixez toujours le trafic. Ne marchez jamais le dos tourné aux voitures en approche.
7. Placez le triangle de danger à environ 100m de votre voiture. Pour ce faire, marchez si possible derrière la glissière de sécurité.
8. Avertissez les services de secours et tentez d'indiquer votre localisation précise à l'aide des bornes hectométriques et kilométriques.
9. Attendez près de la voiture derrière la glissière de sécurité. Ne restez en aucun cas sur la bande d'arrêt d'urgence.
10. Si votre voiture ne démarre plus, faites-la remorquer sans délai.

Que dit le code de la route ?

Article 9.7. Il est interdit de circuler sur la bande d'arrêt d'urgence sauf :

1° pour les véhicules prioritaires qui assurent une mission urgente ;

2° pour les personnes ou les services requis par le ministère public, la police fédérale ou locale pour se rendre sur le lieu d'un incident qui s'est produit le long de ou sur l'autoroute ou la route pour automobiles, lorsque la circulation est fortement ralentie ou arrêtée ;

3° pour les dépanneuses afin de se rendre sur le lieu d'un incident qui s'est produit le long de ou sur l'autoroute ou la route pour automobiles lorsque la circulation est fortement ralentie ou arrêtée.

Article 51.2. Le triangle de danger est placé en deçà du véhicule dans une position sensiblement verticale, à une distance minimale de 30 m sur les voies ordinaires et de 100 m sur les autoroutes, et de sorte qu'il soit visible à une distance d'environ 50 m pour les conducteurs qui s'en approchent.

Article 51.4. Sur les autoroutes et routes pour automobiles, le conducteur d'un véhicule en panne qui est rangé à un endroit où l'arrêt et le stationnement sont interdits doit porter une veste de sécurité rétroréfléchissante dès qu'il sort de son véhicule.

Personne de contact :

Benoit Godart (porte-parole de l'institut Vias) : 0476/24.67.20.



Institut Vias
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411